

Communiqué du réseau Demain La Parité

dimanche 23 mars 2008

PARIS – Le réseau associatif Demain la Parité se félicite de l'égle répartition -- 332 femmes pour 330 hommes -- dans la traditionnelle liste de promotion de Pâques dans l'ordre de la Légion d'honneur, publiée ce dimanche au Journal Officiel, ainsi que de la féminisation systématique des noms de métiers des femmes qui figurent dans cette liste.

En janvier 2008, les dernières promotions dans les ordres de la Légion d'honneur et du mérite avaient déjà été révisées pour respecter la parité. Cette nouvelle liste semble confirmer la volonté de reconnaître la place réelle des femmes dans l'activité du pays, et de manifester concrètement l'égalité inscrite dans la devise républicaine.

Pendant des décennies, les femmes sont restées extrêmement minoritaires dans les ordres nationaux, comme si elles étaient jugées indignes d'être récompensées pour leur travail et leur action sociale, civique, éducative, politique, culturelle ou économique. Seul le vote de la loi sur la parité (6 juin 2000) avait permis d'amorcer un changement. Mais depuis cette date, les promotions de la Légion d'honneur étaient toutes restées inégalitaires (à l'exception de la liste des nommé-e-s et promu-es- au titre du Premier ministre Lionel Jospin de 2000 à 2002).

Il aura donc fallu des années pour admettre l'importance de la visibilité des femmes, qui sont actives depuis des siècles en France et contribuent, à égalité avec les hommes, à la richesse et à la solidarité nationales. Le réseau Demain la Parité se félicite que ce principe soit désormais admis, et estime que tout retour en arrière, dans le futur, serait incompréhensible.

Le réseau Demain la Parité note également avec satisfaction la meilleure prise en compte des représentants du monde associatif (13%) parmi les personnes nommées ou promues (contre 4,2% pour le monde des entreprises, par exemple). Cette évolution est nécessaire car le travail de la société civile est souvent peu considéré.

Cependant, cette liste présente encore des disparités inexplicables. Seul un tiers de femmes (33%, contre 67% d'hommes) figure dans les promotions (commandeur-es- et officier-e-s) au sein de l'ordre. On ne relève ainsi aucune femme élevée au rang de commandeur au titre du Premier ministre et des ministères de l'Ecologie, de l'Intérieur, de l'Economie, de la Justice, de l'Education nationale, de la Défense et de la Santé.

Par ailleurs, Demain la Parité salue l'emploi du féminin dans la désignation professionnelle des femmes promues (écrivaine, préfète, secrétaire perpétuelle de l'Académie française, proviseure, professeure, ingénieure, lieutenant-colonelle, etc) : la féminisation du langage est en effet un moyen de reconnaître que la société est composée de citoyen-nes des deux sexes. D'autres langues (l'espagnol, l'italien notamment) avaient adopté cette habitude plus naturellement et plus tôt que le français.

Enfin, au-delà de la Légion d'honneur, le réseau, qui mesure depuis 1992 la place des femmes dans la société (assemblées élues, grandes écoles, universités, ordres nationaux...), tient à souligner que celle-ci demeure fortement inégalitaire dans tous les secteurs d'activité (entreprises, fonction publique, partis politiques...).

Le réseau Demain la Parité a été créé en 1994, à l'initiative de Françoise Gaspard – sociologue à l'EHESS et vice-présidente du CEDAW (Committee on the elimination of discrimination against women) à l'ONU -, en vue d'adopter une stratégie commune en matière d'égalité des chances dans la prise de décision.

Les associations adhérentes -- notamment A.C.G.F. (Action Catholique Générale Féminine), A.F.F.D.U. (Association Française des Femmes Diplômées des Universités), Elles aussi, Les Guides de France, Parité-Infos, U.F.C.S. (Union Féminine Civique et Sociale), U.P.F. (Union Professionnelle Féminine), C.E.F.W. (Conseil Européen des Fédérations Wizo...) -- sont représentatives du mouvement associatif féminin, et rassemblent de nombreuses femmes au-delà des clivages politiques, religieux ou communautaires.

Contact : Colette Kreder,

ingénieure, ancienne directrice de l'Ecole Polytechnique Féminine (EPF), membre fondatrice du réseau Demain la Parité et de l'association Femmes et Sciences.

Tél : +33 6 63 67 12 22

email : demain.laparite@wanadoo.fr